



# VERS L'AUTONOMISATION DES FEMMES EN MILIEU RURAL EN AFRIQUE

Par Pierre Jacquemot

Les dossiers  Will Agri

**Les femmes occupent sur le continent une place centrale dans l'agriculture de subsistance. Elles sont incontournables dans les activités de transformation, de conservation et de commercialisation des produits agroalimentaires. Elles sont au cœur de l'économie domestique et du bien-être des communautés rurales et jouent un rôle social essentiel en leur sein. Pourtant, elles disposent de moins de droits, elles ont un accès plus limité aux informations et aux services ruraux et elles sont moins mobiles en raison des charges de famille. Plusieurs études récentes éclairent d'un jour nouveau la réalité de la place des femmes dans le monde rural de l'Afrique, avec d'utiles informations sur les disparités liées au genre dans l'accès aux ressources productives et le contrôle sur ces ressources et les opportunités d'autonomisation qui leur sont offertes.**

La situation peut paraître paradoxale. D'un côté, à quelques exceptions près, tous les indicateurs de développement révèlent que les femmes vivant en milieu rural africain sont plus vulnérables que les hommes face à des situations critiques associées à une crise ou au changement climatique et qu'elles sont affectées de façon disproportionnée par la pauvreté. De l'autre, en situation de grande fragilité ou pire d'insécurité chronique, comme au Sahel, au nord du Nigeria, en Centrafrique, dans les Grands Lacs ou à Madagascar, ce sont elles qui sont le plus amenées à consacrer leur travail à l'alimentation, à la santé, à l'éducation contribuant de la sorte à l'atténuation de la gravité de la situation et à la recherche de solutions. On le sait depuis les travaux pionniers d'Ester Boserup (1970) sur les inégalités de genre en milieu rural, prolongés par d'autres vingt ans après (I. Droy, 1990) : les changements interviennent quand les paysannes en viennent à occuper un rôle croissant dans des activités génératrices de revenus monétaires qui leur confèrent une certaine autonomie. Autrefois très structurantes, les relations lignagères sont de plus en plus minorées, voire disqualifiées, par l'avènement du droit foncier individualisé, par l'ouverture des marchés et par les modes de communication (radio, téléphone) ouvert sur l'extérieur.

L'importance du rôle des paysannes dans le développement socio-économique est désormais – enfin – mieux reconnue que dans le passé par les États et les organisations continentales et régionales. Une conquête à mettre au crédit des femmes, associée aux mutations structurelles qui bouleversent le monde rural africain. Il est à présent de plus en plus admis que les obstacles à l'émancipation des femmes, tenant aux mentalités ou aux structures familiales et sociales, nécessitent la mise en œuvre de politiques publiques de discrimination positive.

## **1. Une division inégale des tâches**

L'absurde préjugé selon lequel les caractéristiques biologiques distinguant les femmes des hommes expliqueraient les divisions du travail relativement immuables est dénoncé par les études de genre conduites depuis une vingtaine d'années portant sur des systèmes agraires très divers<sup>1</sup>. L'examen de la pluralité des situations existantes attire l'attention sur leur caractère socialement construit au sein de logiques d'ensemble du fonctionnement des sociétés rurales.

---

<sup>1</sup> Le concept de genre, désormais bien installé tant dans les travaux académiques que dans les projets de développement des ONG ou des agences de développement, est un outil d'observation et d'analyse des relations entre les sexes, dont les rôles socialement construits s'insèrent dans des normes sociales, et des rapports de pouvoir et de hiérarchisation hommes-femmes. Il permet de comprendre comment se construisent les inégalités et les discriminations dans l'accès et l'utilisation des ressources productives et comment s'organisent les places de chacun et chacune dans les institutions. Photo couverture : Pays maasai, Kenya © Jacquemot

## Les hommes la production, les femmes la reproduction



Les responsabilités restent strictement réparties au sein des foyers. Elles prennent appui sur des institutions coutumières (système lignager de la répartition des tâches, du mariage, de la résidence, de l'héritage, du foncier), établissant une hiérarchie des rôles qui confortent la place prééminente des hommes dans la sphère de la production et celle des femmes plutôt dans celle de la reproduction (cultures vivrières de case, cultures médicinales, agrocarburants à usage local comme le

jatropha, élevage sédentaire, soin du bétail, petite pisciculture villageoise, collecte de fourrage, de bois et d'eau, préparation des repas, soins aux enfants et aux autres personnes dépendantes). Les frontières entre activités agricoles masculines et féminines ne sont certes pas hermétiques, mais force est de constater que les activités féminines sont plutôt attachées au foyer et à l'alimentation - des tâches faiblement ou pas valorisées -, alors que le marché et la création de revenus constituent l'espace de déploiement des activités plutôt masculines (Verschuur, 2011).

Comment expliquer cette « distribution genrée » des tâches et des rôles ? Deux explications sont en général mises en avant, l'une se concentre sur des éléments anthropologiques (mythes, normes, stéréotypes, valeurs) sociale ; l'autre privilégie les facteurs économiques.

Les rites agraires associent très souvent la fécondité des femmes et la fertilité des sols. Ce rapport est une justification de la place qu'elles occupent dans l'espace domestique, du foyer ou de la communauté lignagère. Il est un marqueur de leur identité sociale (Guétat-Bernard, 2015). Le domestique, les soins sont des activités féminines, dont le savoir-faire fait partie des attentes sociales envers elles. Les choix individuels, les ambitions, les rêves, les parcours sont presque toujours inféodés à cette logique collective. Le partage des tâches est associé au processus de socialisation, intériorisant comportements et stéréotypes, fixant les rôles appris depuis le plus jeune âge<sup>2</sup>.

Une seconde catégorie d'explications de la répartition des tâches passe par le recours à la microéconomie. Le lignage décide comment satisfaire ses besoins : affectation des terres, répartition du travail par sexes et classes d'âge, circulation de la dot, couverture des besoins de subsistance, gestion des stocks et des intrants, redistribution au sein du lignage, échanges avec les autres lignages voisins, notamment par les mariages, la circulation de la dot et les échanges de cadeaux. Au sein du foyer, les questions sont : qui obtiendra un revenu permettant d'acquérir certains biens ou services ? Qui prendra sa part au travail domestique ? Plusieurs combinaisons sont possibles, mais la plus fréquente repose sur la spécialisation des tâches. Les

---

<sup>2</sup> Le contrôle social trouve à se manifester dans le travail, dans les cérémonies marquant un « passage » (naissance, mariage, décès), dans les fêtes où s'éprouve le respect aux anciens. Le formatage a pour effet de renforcer l'esprit de soumission tout en renforçant certes l'entraide mais aussi le conformisme social. Un marqueur positif mais qui peut aussi enfermer les filles et les femmes dans un réseau de contraintes, comme un « rappel à l'ordre », comme celui de préparer et de servir le repas. Si rien ne vient le bouleverser, ce type de représentation peut constituer un facteur d'assujettissement, d'inertie de rapports sociaux de sexe structurellement inégaux.... Il faut manifester une grande combativité pour repousser les contraintes des règles établies.

membres du couple négocient le partage des rôles, et le pouvoir de négociation de chacun est déterminé par les ressources qu'il apporte au foyer, ce qui pénalise les femmes quand elles gagnent peu et moins. L'issue recherchée dans cette transaction est toujours personnalisée, jamais anonyme. La logique de cette « économie affective » peut évoluer, comme nous le verrons, sous l'effet de la marchandisation de la vie sociale et de l'autonomisation croissante des femmes.

Les deux approches débouchent sur le même constat. La femme – force de travail et force potentielle de reproduction de nouvelles forces de travail - n'est que très partiellement libre. « Il n'est de richesse que de femmes » dit-on. Mais si le système est supposé la valoriser, la femme elle ne possède rien, sinon quelques effets et objets ménagers, ni les champs, ni le capital et elles n'héritent de rien. Veuve, elle sera parfois soumise au lévirat.

### **Le poids des corvées domestiques**

Les paysannes ont des contraintes de temps entravant les possibilités de développement d'activités productives et rémunératrices. Elles consacrent entre 15 et 22 % de leur temps aux travaux domestiques, 3 à 7 fois plus que les hommes, soit entre 8 et 10 heures de travail supplémentaire par semaine par rapport aux hommes (Base de données sur le genre de la Banque mondiale). Ces heures de travail harassantes représentent le temps consacré aux corvées d'eau et de bois de chauffage et à la préparation des repas. Les femmes et les filles sont chargées de la collecte de l'eau dans 80 % des cas. Chaque semaine, les paysannes de Guinée passent 5,7 heures à collecter de l'eau ; au Sierra Leone, elles passent 7,3 heures à cette tâche et au Malawi, ce chiffre s'élève à 9,1 heures contre 1,1 heure seulement pour les hommes (FAO, 2018). Autres chiffres significatifs : en Afrique les femmes portent en moyenne en une année plus de 80 tonnes de combustibles, d'eau et de produits agricoles sur une distance de plus d'un kilomètre ; les hommes 10 tonnes seulement (IFAD, 2019). Les corvées sont toujours dévolues aux paysannes (et aux enfants) pliées sous de lourds fardeaux. Le changement climatique est plus intensément vécu par les femmes dans les zones rurales.



*Nord-Kivu (RDC) © Jacquemot*

**Tableau 1. Analyse de vulnérabilité au changement climatique**

	<i>Risques climatiques</i>	<i>Risques associés au genre</i>
Sécurité alimentaire	<p>Détérioration des ressources sous l'effet du climat.</p> <p>Pertes de production et denrées alimentaires et baisse de revenus liés aux conséquences des modifications climatiques (apparition d'insectes nuisibles, perte des récoltes, blanchiment des coraux, perte d'éléments clés des écosystèmes).</p>	<p>Diminution des moyens essentiels à disposition des femmes et de leurs revenus</p> <p>Augmentation des dépenses pour sauver les récoltes, augmentation du temps et de la charge de travail aux champs pour les femmes (diminution du temps disponible pour d'autres tâches).</p>
Accès aux ressources	<p>Augmentation de la pression sur les terres et accélération du phénomène de dégradation des sols.</p> <p>Détérioration et accès plus difficile à certaines ressources, tels que l'eau, le bois et le feu.</p>	<p>Renforcement des inégalités car les femmes ont un accès restreint à la terre et à la propriété.</p> <p>Accroissement de la pénibilité du travail et du temps nécessaire à la collecte d'eau, bois, feu etc.</p> <p>Plus forte exposition aux risques liés aux (plus) longs parcours (agressions sexuelles par exemple), diminution du temps consacré aux activités d'éducation, au travail rémunéré et à la participation à la vie publique.</p>
Migration	<p>Accroissement des mouvements de population</p>	<p>Les hommes sont plus enclins à migrer en fonction des saisons ou à plus long terme laissant les femmes au village s'occuper des champs mais aussi des enfants et des personnes âgées ; les femmes aussi peuvent migrer et dans les deux cas, cela entraîne des changements dans la résilience sociale.</p>
Santé et nutrition	<p>Intensification des risques de maladies et de pénurie alimentaire ; vulnérabilité notamment des personnes âgées, aux vagues de chaleurs de plus en plus fréquentes</p>	<p>Les femmes étant les principales responsables du soin des personnes malades et dépendantes voient leur charge de travail augmentée, avec un risque exposition aux maladies, hausse de la malnutrition chez les femmes.</p>

(Tableau inspiré de AFD, 2014)

### Des tâches agricoles distinctes

Les femmes et les hommes occupent donc dans les systèmes de production et de reproduction agraires africains des places distinctes. Sur le plan agricole, les paysannes réalisent des travaux différents ; elles ne pratiquent pas les mêmes cultures ; elles n'utilisent pas les mêmes techniques. Leur travail n'est pas valorisé ou rémunéré de la même façon. Selon une idée courante, les paysannes ont tendance à se spécialiser dans l'agriculture de subsistance et les hommes dans les cultures de rente. La « cueillette », le petit maraîchage ou la volaille représentent des activités typiquement féminines. Elles assurent la majeure partie de la production de la nourriture domestique et jouissent dans cette organisation en général d'une relative autonomie.

Prenons le cas du Tchad. Les exploitations de types familiales mobilisent l'ensemble des membres du ménage. Constituer les stocks de céréales destinés à l'alimentation familiale représente un rôle socio-culturel inhérent au statut de chef de ménage de l'homme. Quant à l'apport des femmes, il comprend la production de spéculations cultivées sur d'autres parcelles et servant d'ingrédients qui composent la préparation des aliments.

**Tableau 2. Tchad - Division du travail dans le domaine du travail agricole**

Fille/Femme	Garçon/Homme
<b>Pratique des cultures de spéculations ciblées : légumes, céréales et stockage et tubercules.</b>	Culture des céréales. Cultures des oléagineux.
<b>Transformation traditionnelle et/ou artisanale.</b>	Vente de produits agricoles à titre
<b>Commerçantes détaillantes des produits agricoles transformés ou non.</b>	de demi-grossistes, grossistes et exportateurs.

(Source, Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (2017) Tchad Profil - National Genre des Secteurs de l'Agriculture et du Développement Rural, Rome).



Kumasi, Ghana © Jacquemot

Presque partout en Afrique, les paysannes ont tendance à investir les marchés locaux et à s'engager dans le commerce de détail alors que les hommes se tournent plutôt vers le commerce de gros et les activités de commercialisation de portée régionale. Ce sont les hommes qui prennent les décisions concernant les productions hautement intégrées au marché et dans des circuits longs. Une enquête au Kenya révèle que les femmes sous contrat dans l'horticulture d'exportation représentent moins de 10 % des paysans. Même lorsque la plus grande part de travail est effectuée par l'épouse, il est constaté que le contrat est signé par l'époux : c'est notamment le cas pour les contrats de culture sucrière en

Afrique du Sud (African Development Bank, 2015).

### L'inventivité agraire des paysannes

La division sexuelle des tâches n'est pas d'ordre qualitatif qualitative. Les paysannes africaines sont loin de pratiquer une agriculture « rudimentaire ». Elles ont une connaissance aiguë des écosystèmes dans lesquels elles évoluent ; elles possèdent des savoirs localisés partagés (avec les hommes), mais aussi souvent spécifiques. Leurs logiques d'action tiennent compte des très fortes entraves du milieu – agronomiques, climatiques, géographiques – et jouent avec la contrainte du temps de travail disponible (Hillenkamp, 2011). L'intelligence agricole féminine est notamment visible dans des activités visant à préserver la diversité biologique Les paysannes disposent d'une connaissance fine de leur écosystème et possèdent des savoirs diversifiés sur les plantes cultivées, le vannage du grain ou encore sur le stockage et l'utilisation des produits récoltés. S'additionnent des connaissances spécifiques sur le maintien du cycle de reproduction des espèces

végétales et animales. Elles plaident plutôt pour des associations culturelles diversifiées, des méthodes agroécologiques de maintien du potentiel nutritif des sols, l'utilisation des sous-produits de l'élevage ou la meilleure gestion des semences traditionnelles rustiques. On retrouve cette intelligence féminine particulièrement dans ce dernier domaine. Plutôt que de se reposer exclusivement sur l'achat de variétés améliorées, les agricultrices préserveront une fraction des semences issues de populations végétales gérées par les agriculteurs, (organisés parfois en coopératives semencières) sélectionnées, triées et conservées avant d'être semées, afin de garder le contrôle de la sélection des grains et de limiter les dépendances envers les vendeurs de semences. Les procédés de sélection, de conservation et de germination des semences sont transmis de mère en fille et sont entourés de rituels villageois. Ces variétés locales sont adaptées à leurs terroirs et à leurs modes de production. Cette gestion paysanne prudente des semences, considérée comme partie intégrante de l'identité féminine, et positionnent le statut des femmes dans le lignage.

### **Une contribution vitale à la sécurité alimentaire**

On sait que les femmes contribuent à la sécurité alimentaire et nutritionnelle du ménage à travers le soin des enfants, la préparation des repas et la diversification du régime alimentaire de la famille. L'affirmation fréquemment avancée selon laquelle les femmes produisent de 60 à 80 % de l'alimentation mondiale se retrouve-t-elle vérifiée lorsqu'on parle de l'agriculture du continent africain ? Il est exact que les jardins potagers ou les petits lopins dont elles s'occupent pratiquement toujours jouent un rôle crucial dans la disponibilité alimentaire. Souvent les paysannes cultivent une part importante des céréales de base ou des fruits et légumes consommées par le ménage. Elles en vendent aussi une fraction si elles disposent d'un accès aisé au marché.

Elles travaillent parfois contre rémunération dans des périmètres irrigués ou de grandes exploitations. Pour autant il n'existe que peu de données sur la quantité d'aliments effectivement produites par les agricultrices africaines. D'abord parce qu'il est difficile d'attribuer spécifiquement aux femmes et aux hommes telle ou telle part des aliments produits. La majeure partie de la production des petits exploitants agricoles dépend en effet du travail des unes et des uns. Ensuite, parce qu'il est ardu de comparer différentes tâches agricoles. Est-ce qu'une heure de désherbage compte autant qu'une heure passée à labourer le sol ? (Doss, Meinzen-Dick, Quisumbing et Theis, 2018).

### **Le vivier marchand, un rôle d'amortisseur aux crises**

Au Cameroun, lorsque la culture du café entre en crise, pour compenser la perte de revenus masculins, les femmes s'y substituent en cultivant un « vivier marchand » fait de légumineuses et vendent la récolte pour créer des revenus monétaires, contribuant ainsi à la survie de la famille fragilisée, tout en demeurant dans des activités socialement acceptées car apparaissant comme un prolongement de la sphère domestique. Tant que les débouchés des monocultures sont incertains, l'objectif de sécurité alimentaire prime pour les paysannes qui portent traditionnellement cette responsabilité (Guétat-Bernard, 2015). Ce faisant, les masculinités peuvent s'en trouver fragilisées parallèlement au changement des systèmes productifs : « Au Cameroun, par exemple, la mise à mal du modèle de la plantation familiale de café tend à rebattre les cartes des assignations de genre. L'amoindrissement des revenus monétaires des familles de planteurs – de fait, de celles des hommes propriétaires – avec la crise des cultures de rente, ne permet plus que difficilement aux planteurs de préserver leurs prérogatives et leur place en regard de leurs responsabilités » (Guétat-Bernard, 2015, p. 102).

Quand les hommes quittent les villages pour chercher ailleurs du travail, la proportion d'exploitations dirigées par des femmes augmente. Cette féminisation peut mener à une reconnaissance des femmes en tant que chefs de famille temporaires, ainsi qu'à une redistribution des tâches productives et reproductives au sein du ménage et de la communauté. Mais, elle ne se traduit pas nécessairement par une amélioration de leur situation par rapport aux hommes, ni en termes d'emploi, ni en termes de bien-être ; au contraire, elle peut entraîner une augmentation de leur charge de travail et réduire à l'extrême leur temps disponible.

Dans une évaluation participative en Erythrée, les paysannes ont déclaré qu'elles travaillaient jusqu'à 15 heures par jour pendant la campagne agricole, l'écart pouvant être de 30 heures de plus par rapport aux hommes (IFAD, 2019)

Dans les diverses observations qui précèdent, des précautions s'imposent. Les études traitent souvent l'homme comme le chef de ménage et unique propriétaire des biens. Le ménage est encore fréquemment conceptualisé comme unitaire – c'est une entité où toutes les ressources sont mises en commun et où c'est le chef de ménage qui prend toutes les décisions. Cette conceptualisation occulte des réalités plus nuancées : dans certains ménages, de nombreuses ressources sont possédées ou contrôlées en commun et de nombreuses décisions sont prises conjointement (Doss, Kovari, Peterman, Quisumbing et van den Bold, 2015).

## 2. Un accès inégal aux moyens de production et de décision

Les données disponibles sont frappantes. Les femmes ont entre 30 et 50 % moins d'accès aux intrants et à la traction animale que les hommes (African Development Bank, 2016). Elles ne représentent que 8 % des propriétaires fonciers et accèdent à seulement 10 % du crédit disponible en Afrique de l'Ouest (Alimenterre-CFSI, 2018). Or la progression de la production agricole totale pourrait atteindre jusqu'à 20 % si l'accès des femmes aux intrants agricoles était égal à celui des hommes (OCDE-RéseauGendernet)<sup>3</sup>.

### Pas d'actifs, pas de crédit

Une première discrimination en termes d'accès porte sur le crédit. N'ayant pas d'actifs en propre à offrir en garantie, les femmes ont beaucoup plus de difficultés à accéder aux services financiers ruraux, ce qui à l'évidence porte préjudice à leur possibilité d'utilisation des intrants et des équipements. L'utilisation de comptes mobiles ayant toutefois augmenté sensiblement ces dernières années, atteignant des taux de 27 % chez les hommes et 20 % chez les femmes, l'inclusion financière des paysannes est une voie d'évolution, associée aux ressources de la microfinance rurale, quand sont levées les réticences des prestataires de services financiers à fournir des services de crédit, d'épargne ou d'assurances aux paysannes (comme aussi aux jeunes ruraux) en raison outre de leur manque de garanties, de leur manque d'éducation financière<sup>4</sup>. En fournissant une gamme de services financiers, y compris des crédits pour les petites et microentreprises, des facilités d'épargne, une assurance, des pensions, des facilités de transfert et de paiement incontestablement attractifs, la microfinance peut contribuer à l'autonomisation d'une catégorie de femmes rurales relativement aisée. Quoi qu'il en soit, les progrès associés aux pratiques de microfinance sur le niveau de vie des femmes, leurs relations, leur mobilité, leurs connaissances comptables ou encore sur leur motivation économique restent difficiles à évaluer. Il n'est souvent pas aisé de savoir si le microcrédit a permis le développement du territoire où les microcrédits sont octroyés.

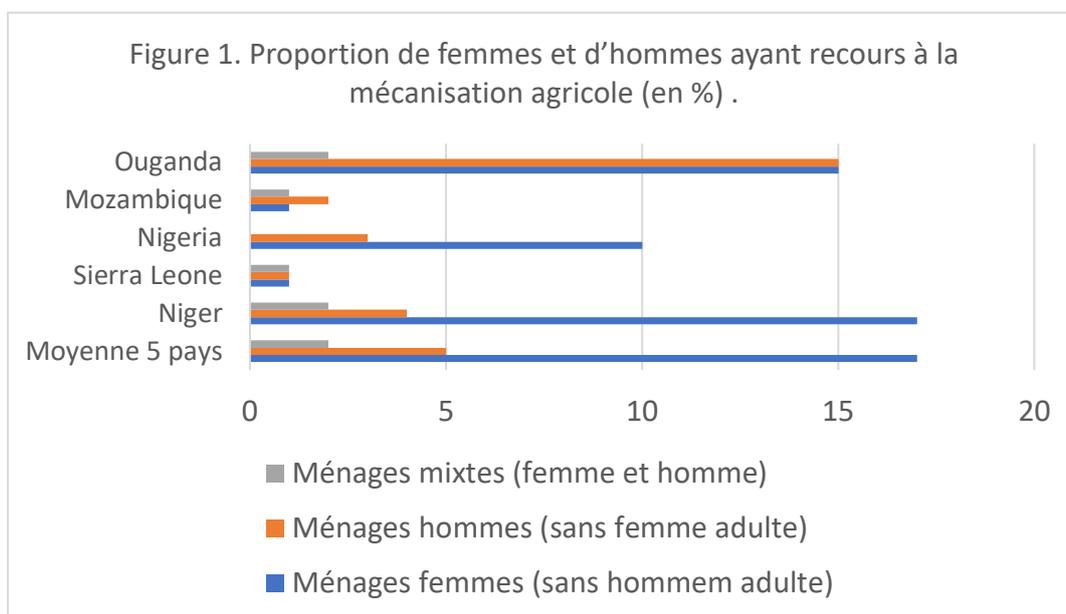
---

<sup>3</sup> Une étude déjà ancienne réalisée dans quatre pays d'Afrique a montré qu'en fournissant aux agricultrices des intrants de même qualité, et dans les mêmes quantités, que ceux que reçoivent généralement les hommes, et en leur ouvrant plus largement l'accès à l'enseignement agricole, il serait possible d'accroître la production et les revenus agricoles nationaux de quelque 10 à 20 % (Banque mondiale, *Gender and shared growth in sub-Saharan Africa*, Briefing notes on critical gender issues in sub-Saharan Africa, 2005-1, Banque mondiale, Washington).

<sup>4</sup> L'innovation majeure des modèles inspirés de Grameen Bank a permis de supprimer la garantie et de développer le principe de « responsabilité conjointe ». Les membres des groupements s'engagent à venir en aide à tout autre membre ayant du mal à rembourser un prêt. Un arrangement basé sur les liens sociaux entre les communautés. Il encourage ceux ou celles qui ont la responsabilité de former de nouveaux groupes à le faire avec circonspection et permet un contrôle mutuels, car la pression du groupe amène les unes et les autres à rembourser leurs prêts dans les délais requis.

## Pas de crédit, pas d'équipements

Une autre discrimination porte sur l'accès à la mécanisation. Alors que des technologies sensibles au genre pourraient apporter des solutions susceptibles d'alléger le fardeau des paysannes et de hausser leur niveau de productivité, les ménages gérés uniquement par des femmes utilisent 35 % moins d'engrais non organiques et 9 fois moins de machines agricoles (FAO, 2015).

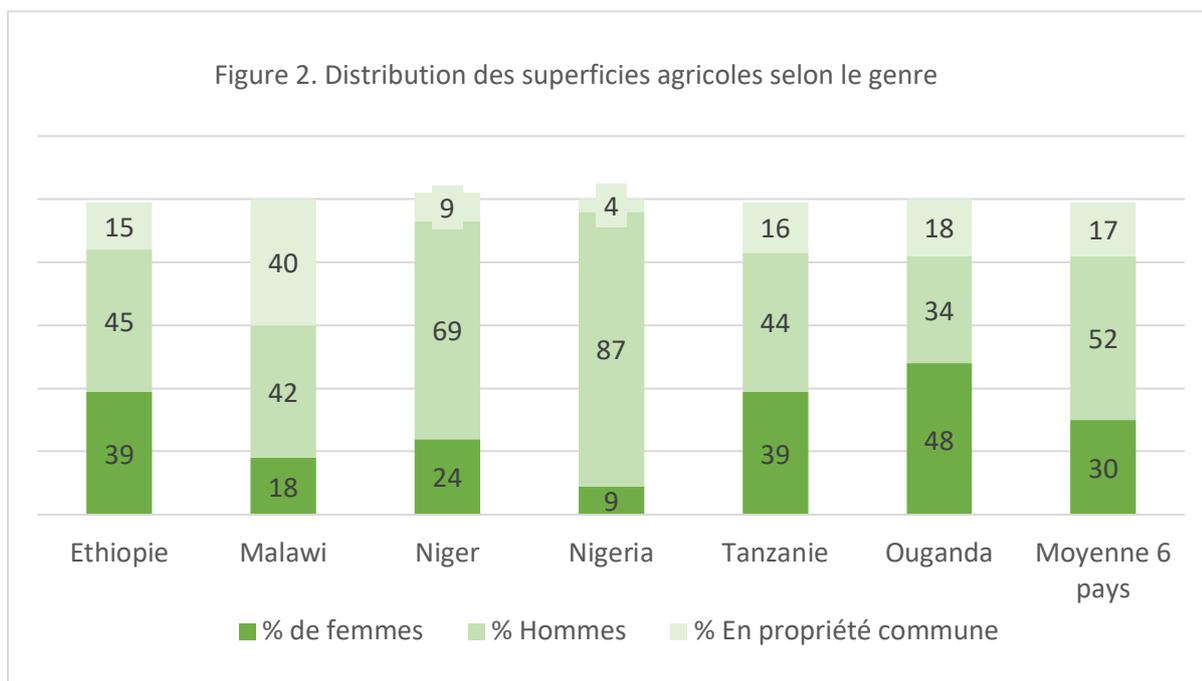


(Source, FAO-UA, 2018)

Les paysannes ont longtemps été marginalisées dans les acquisitions techniques et les programmes de vulgarisation. L'étude de la FAO (2018) consacrée à l'utilisation de la mécanisation et au recours à la technologie par les femmes témoigne de leur difficulté d'accès aux technologies du travail du sol tels les charrues et les tracteurs comme à celles portant sur la transformation. Les innovations auxquelles elles ont recours sont le plus souvent de type artisanal : décortiqueuse à main, moulin à mil ou presse à huile pour la transformation des produits agricoles. Les travaux qui consistent à piler le mil, décortiquer le riz, ou transformer le manioc restent des activités manuelles éprouvantes.

## Un marqueur fondamental des inégalités : l'accès à la terre

L'accès au foncier demeure partout en Afrique un enjeu central. Dans six pays, les femmes représentent moins de 20 % de la propriété foncière agricole.



(Source, FAO-UA, 2018)

Il est notoire que les paysannes chefs de ménage gèrent des terres moins importantes que celles placées sous l'autorité des hommes. Dans le cadre du mariage, on leur en alloue une fraction, en marge de celle du conjoint. Il s'agit généralement d'une petite surface réservée à des productions d'appoint : maraîchage, potager, horticulture, vivrier, élevage de case. Lorsque l'époux est absent ou s'efface de l'activité de production, il leur arrive de contrôler des surfaces plus ou moins importantes, selon le type de cultures, vivrières ou commerciales. Mais ces surfaces appartiennent toujours au conjoint ou à sa famille. C'est en leur nom qu'elles les gèrent.

Les régimes fonciers de genre peuvent évoluer sous l'effet de luttes collectives des paysannes, comme nous le verrons plus loin, ou lors de renversements brutaux de l'ordre établi. Le cas du Rwanda illustre de manière dramatique cette seconde possibilité : le génocide de 1994, en détruisant les moyens de production et en causant la perte des droits fonciers des populations sacrifiées ou déplacées, a fourni l'occasion d'une renégociation des rapports sociaux de sexe et de l'accès des femmes au foncier.

### Inégalité dans la prise de décision

En pays kikuyu au Kenya, une légende, qui relate le passage historique du matriarcat au patriarcat, veut qu'à l'origine les femmes aient détenu le pouvoir au sein de la communauté, mais que, lassés de cette suprématie, les hommes aient recouru à un stratagème digne d'une tragédie grecque pour le leur retirer. Les maris conspirèrent pour féconder leurs épouses toutes en même temps et prirent le pouvoir alors que leur grossesse simultanée leur interdisait toute résistance.

La prééminence sexiste sur la gestion du foncier, des intrants, du crédit et des équipements se retrouve dans presque tous les contextes. Et même lorsque la culture est matrilineaire comme par exemple en pays ashanti au Ghana, les hommes (oncle, frère) dominent sur cette gestion ainsi que sur la vente des produits d'exportation (cacao, arachide, café, huile de palme, sucre), même dans les zones où les femmes sont

impliquées dans le grand commerce (Ghana, Nigeria, Togo ou Bénin).

Les paysannes sont rarement parties prenantes dans les centres de décision économiques (associations villageoises, coopératives, ONG, etc.) ou politico-administratifs (district, communauté rurale, village). Elles occupent moins d'un quart des postes à responsabilité dans les organisations paysannes en Afrique de l'Ouest (Alimenterre-CFSI, 2018)

Quand les stratégies de développements du monde rural ont intégré leur présence dans des unités de production, l'idéologie localement dominante, d'essence patriarcale, postule, souvent d'emblée, une autorité masculine. Elles continuent dans une large mesure à jouer un rôle de second plan, attirent peu l'attention et ne reçoivent que peu d'aide. Cette prééminence sexiste sur la gestion du foncier, des intrants, du crédit et des équipements se retrouve encore dans presque tous les contextes.

### 3. Des facteurs ambivalents d'évolution

Le monde rural africain est entré depuis deux décennies dans une mutation sans précédent (Hugon, 2016 ; Jacquemot, 2016). De nouveaux processus de développement économiques mettent sous tension les rapports de genre dans les campagnes. Offrent-ils des opportunités d'autonomisation aux paysannes ?

#### Les conquêtes foncières et leurs limites

Diverses politiques foncières récentes tentent de remédier aux discriminations quant à l'accès à la terre. Elles comprennent des mesures législatives, agissant notamment sur le droit de propriété et les règles d'héritage, des mesures redistributives, notamment dans le cadre de réformes agraires et, dans certains cas, des mesures facilitant l'accès des femmes aux marchés fonciers.



Zanganado Bénin © L'intégration

De nombreux obstacles apparaissent dans leur mise en œuvre de ces réformes. En Afrique du Sud, où ils étaient une revendication centrale des populations noires durant la période postapartheid, des changements radicaux ont mis fin aux systèmes des réserves et des bantoustans fondés sur la ségrégation raciale. Mais la politique du *Broad-Based Black Economic Empowerment* (BBBEE) de discrimination positive s'est heurtée à l'opposition des autorités traditionnelles. La restitution des terres confisquées s'est avérée entériner les discriminations de genre ancrées dans les droits coutumiers, en particulier dans les zones rurales constituées en communautés traditionnelles. De surcroît, circonstance aggravante, la réforme postapartheid est restée peu connectée aux besoins du développement rural. La spoliation historique des terres a conduit la paysannerie bénéficiaire à mener des stratégies multiples fondées sur des va-et-vient entre ville et campagne, si bien que l'agriculture n'occupe qu'une très faible part dans les revenus des foyers : à peine 6 à 16 % des revenus dans les zones les plus profondément rurales.

Le cas du Kenya semble plus probant, en raison de l'efficacité de la pression des organisations de femmes. Les normes patriarcales ont longtemps prévalu dans la distribution des terres. Avant la réforme de 2010, un quart des petites exploitations étaient gérées uniquement par des femmes, dont la moitié en l'absence de leur mari. Elles ne possédaient qu'à peine 1 % des terres sous leur propre nom (Farnworth, Fones Sundell, Nzioki, Shivutse et Davis, 2013). Encore aujourd'hui, très souvent, les pères transfèrent la terre uniquement à leurs fils et les biens matrimoniaux sont enregistrés au nom de l'époux. Bien que rendue illégale, le fait de déshériter les veuves reste un phénomène répandu dans tout le pays. Pour remédier à cette situation, des organisations de la société civile, la Kenya Land Alliance, the Centre for Land Economy and Rights of Women (CLEAR), the Women's Political Caucus, and Federation of Women Lawyers Association (FIDA-Kenya) se sont

battues pendant plus de 20 ans pour faire reconnaître les droits fonciers des femmes dans les politiques publiques. Leurs luttes ont été récompensées en 2010, lorsque le Kenya a adopté l'une des constitutions les plus progressistes d'Afrique. Le texte énonce plusieurs principes, notamment l'accès équitable à la terre, la sécurité des droits fonciers et « l'élimination de la discrimination entre les sexes dans la loi, les coutumes et les pratiques relatives à la terre et à la propriété foncière ». En dépit de ces avancées, et après avoir fait des émules en Ouganda et en Tanzanie, le mouvement kenyan des femmes reconnaît que les normes qui légitiment la discrimination à l'égard des femmes ne sont toujours pas fondamentalement affectées par les modifications apportées à la loi. Les pratiques traditionnelles et les institutions foncières patriarcales persistent à discriminer les femmes. Des programmes complémentaires portant sur la sensibilisation des femmes à leurs droits, des programmes d'alphabétisation juridique et diverses stratégies de plaidoyer devront être utilisés pendant longtemps avant que la culture, les attitudes et les perceptions changent. Le cas malgache est également instructif (Comité Foncier Développement, 2018). Les droits des femmes sont toujours mieux protégés lorsque les droits fonciers sont formalisés par l'attribution de titres ou de certificats. Basée sur la reconnaissance légale des droits fonciers locaux, la réforme foncière s'attache précisément depuis 2005 à la formalisation des droits. Elle permet, au travers de la certification, l'enregistrement de la propriété privée de confirmer des droits d'ores et déjà socialement reconnus. La politique foncière rompt le monopole de l'administration foncière et confère de nouvelles compétences aux communes (guichet foncier). Le nombre de ménages qui détiennent des certificats est certes encore limité. Mais des premiers résultats positifs ressortent relativement aux questions de genre. Les paysannes ont plus tendance à certifier leurs parcelles que les hommes et les parcelles déclarées comme appartenant au couple (environ un quart des parcelles) sont de plus en plus certifiées au nom des deux conjoints et non uniquement au nom de l'époux.

On pense enfin au Zimbabwe où plus de 150 000 familles ont été réinstallées après la controversée réforme agraire de 2000. Le cadre politique garantit un quota égal pour les femmes dans les systèmes d'attribution de terres. Les comités de district et fonciers disposent de pouvoirs discrétionnaires pour résoudre les litiges fonciers et les questions d'héritage. Les enquêtes montrent que de nombreuses femmes qui ont reçu un titre de propriété, individuellement ou en famille, ont vu leur vie transformée. Elles déclarent être beaucoup plus impliquées dans les opérations agricoles que par le passé et beaucoup affirment qu'elles sont capables de négocier sur un pied d'égalité avec les hommes. Un élément important du processus de réforme agraire fut de soutenir les femmes à qui des terres avaient été allouées, à l'aide du Women Farmers Land and Agriculture Trust (WFLA) créé en 2006 avec pour mandat de faciliter leur accès à des ressources telles que l'équipement, l'irrigation et les intrants. L'expérience du Zimbabwe montre qu'il est essentiel de travailler avec les décideurs pour les aider à comprendre que les politiques de réforme agraire « neutres » servent en fait à ancrer le *statu quo*.

L'application concrète des nouveaux cadres juridiques dépend en fin de compte partout de la volonté politique des États, donc d'un rapport de forces. Divers constats étayent le constat général de résultats mitigés : il y a eu, d'une part, une forte pression exercée sur les ménages pour l'enregistrement de leurs terres afin de respecter le rythme imposé par les gouvernements et les bailleurs de fonds et d'autre part, un accompagnement insuffisant des groupes de femmes, notamment les plus vulnérables, pour leur permettre de faire valoir leurs objections après par exemple une délimitation cadastrale.

## Accès à l'information

Pour s'émanciper réellement de la sclérose du milieu lignager et patriarcal, les femmes ont au moins deux besoins : savoir comment trouver l'information nécessaire à leur prise d'autonomie et entrer dans des réseaux (associations, groupements, coopératives). Une plus grande connectivité, pour celles qui peuvent tirer parti de la révolution numérique associée à l'extension de la couverture téléphonique, permet l'accès à l'information sur les prix, les marchés, les techniques, le crédit... et élargit considérablement leur horizon, au point de susciter chez elles l'envie d'avoir davantage de place dans la décision. L'information est un moyen d'acquérir des compétences et de s'extraire du conservatisme ambiant pour construire un capital social surtout en s'associant à d'autres femmes.

Cette combinaison information/réseau est une des clés de la conquête du pouvoir des paysannes en particulier en matière foncière. La FIDA-Kenya, regroupant des avocates et des magistrates engagées dans la création « d'une société libre de toutes les formes d'injustice et de discriminations faites aux femmes » offre ainsi un service de conseil sur le droit des femmes et en accompagnant devant la barre celles victimes de leur dépendance et de leur ignorance ; en prenant en charge l'accompagnement juridique et psychologique des femmes battues ; en se faisant les avocates inlassables de réformes du droit et des politiques pour tenir compte de l'existence d'une minorité sociale en fait majoritaire démographiquement. Le cas des boutiques du droit au Sénégal est également intéressant (Kébé Diouf, 2016). Dans ce pays, les paysannes occupent une place prépondérante dans les milieux ruraux puisqu'elles ne fournissent pas moins de 70 % de la main-d'œuvre utilisée dans la production agricole. L'existence de textes juridiques consacrant l'égalité de droit d'accès et de propriété foncière n'empêche pas que leurs droits restent en pratique conçus de façon réductrice, la persistance de coutumes ne leur laissant que peu de prérogatives en matière foncière. Seulement 2 % d'entre elles accèdent à la terre par voie d'achat, moins de 15 % y accèdent par voie d'affectation et seulement 25 % par héritage. L'Association des juristes sénégalaises a donc mis en place un programme visant à la vulgarisation du droit afin de leur assurer un accès aux ressources du droit. Des consultations juridiques gratuites sont dispensées exclusivement par des femmes, avant tout destinées aux femmes les plus démunies issues du monde rural. Plusieurs vecteurs sont utilisés, comme les « boutiques de droit », un numéro vert ainsi que des consultations publiques ponctuelles. Elles portent sur diverses questions juridiques : droit de la famille, droit foncier, droit immobilier, droit pénal, droit social, droit des obligations...

### **L'effet ambivalent de la marchandisation**

Les cultures commerciales de rente sont appropriées par les hommes, comme dans les cas du café, du cacao ou de l'huile palme, des cultures introduites à grande échelle en zones tropicales pendant la période coloniale. Pour autant, les agricultrices jouent de plus en plus des rôles importants dans les chaînes de valeur à potentiel d'exportation tels que les fruits et les légumes, les produits laitiers, la volaille, l'engraissement des animaux, la conservation du poisson et des produits finis traditionnels ayant la possibilité d'être des produits de niche (beurre de karité, savon, farines, boisson etc.). Le karité, « culture féminine » par excellence dans les pays sahéliens, structure les identités féminines autour de la transformation de l'amande en beurre de karité et de commercialisation. Cette mutation structurelle relie de plus en plus ruraux et urbains et façonne de nouvelles possibilités : accès aux marchés des intrants, salarisation dans des exploitations de grande taille, déploiement d'activités non agricoles...

Le changement des « construits identitaires » tient à deux processus (Guétat-Bernard, 2015). D'abord, l'importance des mobilités spatiales féminines lesquelles induisent des mobilités sociales. Le rattachement contraint des paysannes au couple périmètre de la résidence/périmètre d'exploitation est bouleversé par le départ des femmes – plutôt les plus jeunes - en quête de revenus monétaires. Ces mobilités, vecteurs de prise d'autonomie, mettent graduellement en question le carcan lignager. Ensuite, selon la diversité de leurs conditions, les femmes inscrivent de plus en plus leurs activités dans des liens plus rapprochés avec le marché. Dans le secteur maraîcher par exemple, qui se développe surtout en proximité des zones urbaines, les paysannes prennent une part croissante dans la production comme dans la gestion et la décision et accèdent à des revenus monétaires en propre.



*Pays maasai, Kenya © Jacquemot*

Dans ce contexte en évolution, le rapport à l'argent cristallise des tensions particulièrement prégnantes. La monétarisation doit logiquement contribuer à l'autonomisation et de la sorte à l'accroissement des marges de manœuvre des paysannes. Pour autant, l'amélioration de leur sort ne saurait être considérée comme une incidence mécanique de leur accès à des revenus monétaires additionnels. Comme le montrent en particulier les bilans critiques des politiques dites « d'empowerment des femmes » par les activités génératrices de revenus, un risque non négligeable existe d'engendrer une charge de travail additionnelle excessive (Guérin et Kumar,

2011). De surcroît, les femmes utilisant pratiquement tout ce qu'elles gagnent avec la vente de leurs produits agricoles et de leur artisanat pour les besoins du ménage, les hommes de leur côté en gardant au moins 25 % pour d'autres usages) (IFAD, 2019), les marges de manœuvre des femmes sont alors amaigries, en même temps que la disponibilité d'argent sert de prétexte à leur époux pour réduire leur contribution au budget familial. De fait, le marché émancipe, mais il peut aussi enfermer.

#### L'électrification, facteur de changement ?

Dans la majorité des programmes « genre » conduits par les ONG pour améliorer les conditions de vie de ces femmes et de leurs familles, il est recherché un « bond qualitatif » grâce à la professionnalisation des initiatives, la mise en place d'un dispositif d'appui-conseil en gestion et commercialisation animé par les organisations paysannes, et la facilitation de l'accès aux divers moyens de production, facteur de plus grande autonomie.

L'électrification procure une contribution appréciable à la modernisation rurale, avec la démultiplication des activités qu'elle offre : recharge de lampes, de téléphone, de batteries, mais aussi purification de l'eau, réfrigération, petite irrigation, première transformation (meunerie, décortiqueuse, batteuse de maïs, rappeuse de manioc, polisseuse de riz), stockage post-récolte, artisanat de couture et de conservation. Divers autres impacts collatéraux (gain de temps en collecte de bois, travail nocturne, incitation à la bancarisation progressive par le *pay-as-you-go*) sont aussi évidents en faveur de l'autonomisation des paysannes. Ainsi, observe-t-on une corrélation entre l'augmentation de la consommation d'électricité et l'amélioration de l'indicateur d'inégalités de genre<sup>5</sup>. On considère que, dans un contexte de dénuement énergétique extrême, ce sont les premiers kWh qui ont l'impact le plus significatif sur les conditions d'existence des familles et donc des femmes (Jacquemot et Reboulet, 2017).

L'implication des femmes dans la gestion des équipements, comme les plateformes et les kiosques solaires ou les microréseaux hydroélectriques, est souvent recherchée par les projets des ONG (GERES, Gret, Électriciens sans frontières...) qui identifient clairement le collectif des femmes d'un village comme l'acteur incontournable pour l'efficacité du projet. On observe parfois certaines dérives dans la volonté de les impliquer totalement. C'est ainsi que l'obligation de gestion des plateformes par les collectifs de femmes, qui fut systématiquement imposée dans les projets du PNUD dans les années 1990, s'est traduite par la constitution d'un circuit de gestion parallèle masculin, composé des notables du village. Cela réduisit d'autant les marges de liberté des femmes qui se trouvaient contraintes de se soumettre aux avis émis par les aînés du lignage. De plus, les bénéfices engendrés permettaient à peine de couvrir les charges

<sup>5</sup> L'étendue des discriminations sexuelles se mesure à l'aide de l'Indice d'inégalité de genre (IIG), lequel reflète le déficit de progrès dû à l'inégalité de genre dans trois dimensions : la santé associée aux fonctions reproductives (mortalité des mères, fécondité des adolescentes), l'autonomisation des femmes et leur situation sur le marché de l'emploi. Plus la valeur de l'IIG est élevée, plus la discrimination est importante.

d'exploitation, la trésorerie du site servant davantage à fournir des privilèges sonnants et trébuchants aux notables qu'à constituer une base aux activités génératrices de revenus des femmes.  
Comment les politiques publiques tentent-elles de les accompagner ?

#### 4. L'inclusion dans les politiques publiques

De plus en plus souvent, les femmes militent dans groupements et associations. Elles animent des réseaux qui s'attaquent aux conditions de la vie communautaire : hygiène, santé, éducation, accès à l'eau sont des questions privilégiées. Des politiques publiques positivement discriminantes demeurent toutefois indispensables pour corriger les inégalités originelles.

Pendant longtemps, ces politiques ont été menées sans que référence soit faite à la notion de genre. Un timide changement est intervenu autour des années 1990 sous la pression du mouvement des femmes, lorsque l'étendue des inégalités est apparue comme un facteur de blocage du développement, au point de devenir par la suite un point de focalisation tant des politiques que de la recherche académique. En matière de politique publique vertueuse, on cite souvent la Namibie qui dès 1996 a établi l'égalité des droits propriété et accordé aux femmes le droit de signer des contrats, d'ouvrir un compte bancaire ou d'intenter un procès sans l'avis de leur mari. Le taux d'activité des femmes a progressé de 8 points au cours des dix années suivantes.

#### Le cadre international et régional

La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (en anglais *Convention on the Elimination of All Forms of Discrimination Against Women*, CEDAW) date de [1979](#). Au niveau continental, le Protocole à la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples relatif aux droits des femmes en Afrique a été adopté en 1998. Ce dernier, connu sous le nom de *Protocole de Maputo*, symbolise l'engagement des États africains à mettre un terme aux discriminations et violences faites aux femmes.

La dimension genre est désormais davantage prise en considération dans les politiques des États, les recommandations des institutions internationales et régionales et dans les projets des agences de développement. La *Déclaration de Malabo* de 2014 qui engage les membres de l'Union africaine consacre cette évolution au plan continental. Son cadre d'évaluation comprend un objectif de 20 % de femmes rurales autonomisées dans des domaines de l'agro-industrie, la réalisation d'un taux de 30 % de droit de propriété foncière acquis documentés en leur faveur et 50 % d'accès au financement (CUA, NEPAD, 2015 et 2017).

La société civile et les organisations régionales des producteurs ont de leur côté publié des directives sur l'intégration du genre et produit des connaissances particulières relatives à la problématique du genre (par exemple par le Réseau des organisations paysannes et des producteurs d'Afrique de l'Ouest-ROPPA).

En matière foncière, la référence aux directives de 2012 du Comité de la Sécurité Alimentaire (CSA)<sup>6</sup>, a permis d'engager un pas en avant dans plusieurs pays. Un certain nombre de directives et guides contiennent des dispositions assez claires sur le genre (par exemple les *Directives volontaires sur les ressources naturelles et les pêches* de la FAO). Des orientations spéciales ont été élaborées pour aider les pays à mieux intégrer la dimension genre dans les différents secteurs, le genre dans le secteur de l'élevage et la production animale, la réduction des pertes-après récoltes.

---

<sup>6</sup> « Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale ».

## Un indice d'autonomisation : le WEAI

Lorsque les projets utilisent des approches différentes, comment évaluer leurs impacts sur l'autonomisation et l'inclusion des femmes et de formuler des recommandations pour les stratégies à venir ? L'indice d'autonomisation des femmes dans l'agriculture (Project-Level Women's Empowerment in Agriculture Index – WEAI) élaboré et lancé en 2018 par l'Institut international de recherche sur les politiques alimentaires (IFPRI), l'Oxford Poverty and Human Development Initiative, et fondé sur une enquête pour mesurer l'autonomisation et l'inclusion des femmes dans le secteur agricole peut se révéler utile.

Figure 3. Domaines et indicateurs de l'indice pro-WEA



L'indice Pro-WEAI comprend douze indicateurs d'autonomisation des femmes répartis en trois domaines : agencéité intrinsèque (énergie intérieure), agencéité instrumentale (énergie envers) et agencéité collective (énergie avec).

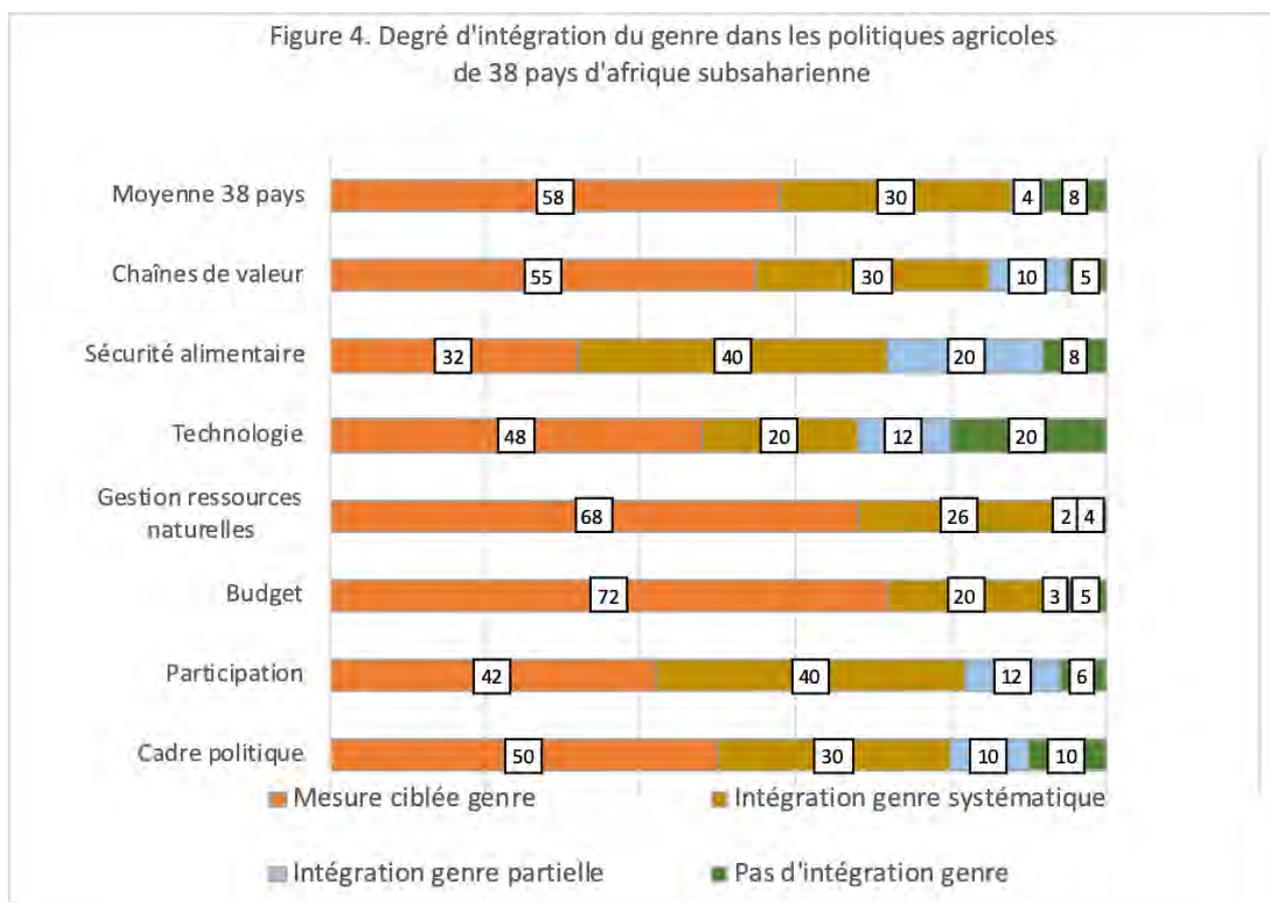
## L'inclusion dans les politiques des Etats

Certains pays africains ont créé un environnement propice à l'égalité entre les sexes avec l'adoption de politiques budgétaires « sensibles au genre », des programmes ciblés sur l'autonomisation des femmes, des systèmes de suivi-évaluation « genrés » et des systèmes de gouvernance tendant vers la parité. Ils ont doté leurs institutions agricoles de « cellules genre », créé des mécanismes de coordination et de mobilisation des ressources pour le genre, des programmes de formation correspondants ainsi que des directives spécifiques pour renforcer l'accès au foncier des femmes (FAO, 2018).

Depuis de très nombreux programmes de sécurité alimentaire, de protection sociale et de renforcement de la résilience face aux aléas climatiques ciblent les ménages gérés par des femmes, reconnaissant non seulement leur vulnérabilité, mais aussi leur rôle particulier dans la réduction de l'insécurité alimentaire et de l'atténuation de la surexposition au risque de pauvreté. 58% des programmes agricoles de 38 pays subsahariens contiennent des mesures ciblées « genre » (FAO-UA, 2018). D'autres initiatives telles celles relatives aux technologies parviennent à alléger les corvées des paysannes (par exemple, les foyers améliorés<sup>7</sup>), surtout quand elles sont associées à la diffusion de l'électrification *off grid* et au

<sup>7</sup> La diffusion de « foyers améliorés » (connus sous différents noms tirés des langues locales – *sakkanal* et *diambar* au Sénégal, *sewa* au Mali, *Kenyan jiko* au Kenya, *Nansu* au Bénin, *ouaga* métallique au Burkina Faso) est en fait ancienne. L'engouement renouvelé en faveur de cette option a été favorisée par la prise de conscience des impacts dévastateurs de la surexploitation des ressources en bois dans de nombreuses régions. En économisant de 20 % à 70 % de combustibles par rapport au foyer traditionnel, un tel cuisinier réduit les dépenses de combustibles, limite la

désenclavement routier. Les gouvernants des États africains évoluent donc dans la direction souhaitée.



(Source, FAO-UA, 2018)

### L'inclusion dans les projets des bailleurs

Une augmentation des revenus des paysannes ou un renforcement de leurs capacités d'adaptation grâce à un projet de développement ciblé en leur faveur produisent des résultats profitables sur la situation nutritionnelle, la santé de la famille et la performance scolaire des enfants. On estime, sans pour autant pouvoir le mesurer précisément, que lorsqu'un supplément de revenu est obtenu par une femme, il a quatre fois plus d'impact sur l'état l'éducation et la santé des enfants que le même revenu détenu par leur père.

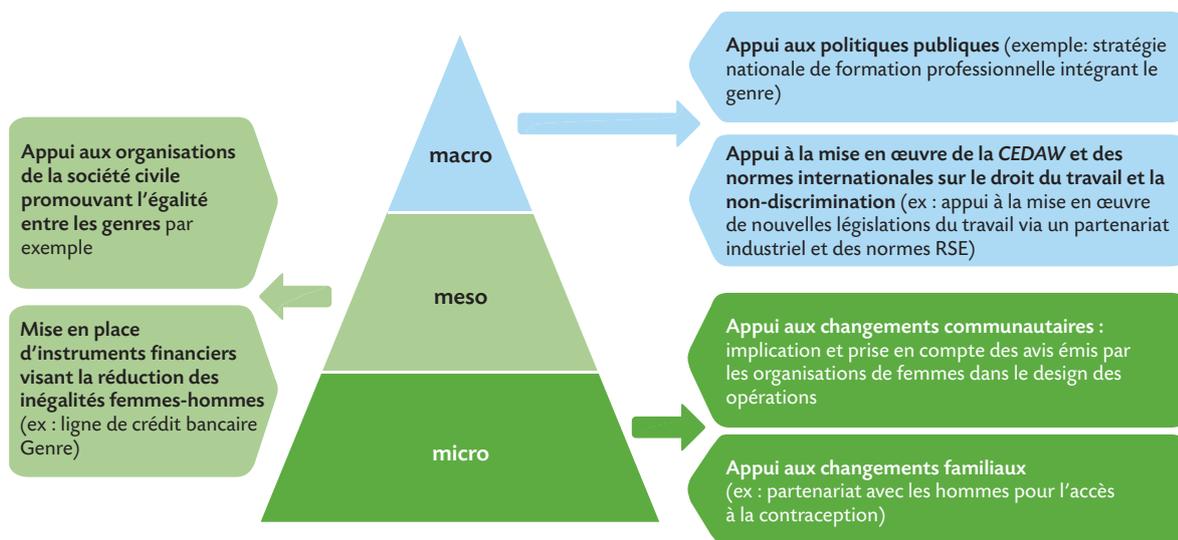
Les bénéfices d'une prise en compte du genre sont aujourd'hui reconnus par les bailleurs de fonds au motif que l'égalité entre les sexes apparaît comme un puissant facteur de développement durable, voire comme une condition d'efficacité, dans la lutte contre la pauvreté et comme une garantie de qualité des opérations de développement du fait des capacités gestionnaires spécifiques accordées aux femmes. Des politiques Genre visant *l'empowerment* (concept difficilement traduisible qui regroupe les enjeux liés à l'émancipation, au renforcement des capacités, à l'autonomisation, et à l'extension des pouvoirs des femmes) sont donc mises en place par la plupart d'entre eux. Les stratégies actuelles privilégient une approche transversale et systématique de diffusion et de *mainstreaming* du genre, et dépassent les approches sectorielles uniquement focalisées sur l'éducation, la santé et la microfinance. La stratégie française Genre et Développement adoptée en 2013 définit les priorités de la France constitue un cadre d'action pour tous les partenaires du développement. L'Agence française de développement a lancé son

dégradation du couvert forestier et contribue à réduire le temps de collecte du bois par les femmes et les enfants, évalué de trente à quatre-vingt-dix minutes.

Cadre d'intervention transversal (CIT) sur le genre articulé autour d'indicateurs : 100 % des projets renseignés selon le marqueur Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE sur l'égalité femmes-hommes<sup>8</sup> ; au moins 50 % des opérations financées devant recevoir la note 1 ou 2 de ce marqueur.

La figure 5. empruntée à l'Agence française de développement (CIT, 2014) illustre la diversité des partenariats pouvant être mis en place sur le genre, et les différents niveaux d'intervention possibles.

**Figure 5. Niveaux d'intervention des projets « genre »**



**CEDAW : Convention on the Elimination of All Forms of Discrimination Against Women,**

## Une révolution silencieuse

En analysant les évolutions récentes, on constate que les trois piliers du pouvoir des aînés identifiés par l'anthropologie (greniers, femmes, terres) sont aujourd'hui altérés. Le pouvoir sur le « grain » est perdu à partir du moment où le champ collectif familial qui approvisionne le grenier dont le chef de famille connaissait seul le contenu et dont il détenait la « clé », n'est plus la source principale d'approvisionnement de la famille. Le « pouvoir sur les femmes » s'affaiblit à partir du moment où la dot n'est plus négociée et payée par le père et que les cadets disposent de ressources propres pour s'en acquitter. Autre processus d'autonomisation : quand l'espace s'ouvre, les femmes négocient pour devenir des agents économiques autonomes. Enfin l'affaiblissement du pouvoir sur les terres demeure moins net : si les normes traditionnelles liées au foncier demeurent prégnantes, la modernisation du droit foncier – même lente dans son application - va accentuer une marchandisation des terres dont le contrôle risque d'échapper totalement aux familles rurales.

Les formes de résistance des paysannes au sein de la sphère domestique constituent un premier niveau où les rapports sociaux de sexe sont mis en cause, en général par une action individuelle de leur part. Les barrières émotionnelles et celles liées aux dépendances personnelles sont surmontées quand il existe des options alternatives en cas de rupture des liens familiaux. Les femmes peuvent aussi se saisir de leur responsabilité dans l'alimentation, et plus largement dans la reproduction sociale, pour accroître leur marge de manœuvre personnelle (Benarí et Sen, 2001).

<sup>8</sup> L'OCDE assure un suivi de l'aide en faveur de l'égalité homme-femme et des droits des femmes à travers le marqueur genre du Comité d'Aide au Développement (CAD). En permettant d'identifier les écarts entre engagements politiques et soutien financier, le marqueur renforce la transparence et la redevabilité du financement en faveur de l'égalité homme-femme et des droits des femmes.

Loin d'être des victimes et de subir, les paysannes réagissent, s'organisent dans des structures économiques locales, occupent des espaces auparavant masculins (cultures de rente), luttent pour leurs droits en tant qu'ouvrières agricoles dans les exploitations agro-alimentaires, s'engagent dans des associations, des groupements professionnels, des mouvements sociaux. Elles veillent aussi contre les dommages causés par des occupations abusives de terres ou de forêts par des firmes étrangères ou l'élite locale (Madagascar, Mali, Mozambique, Nigeria).

Une révolution silencieuse est donc à l'œuvre. Un statut social, une situation matérielle, une position politique ou administrative peuvent constituer une plus-value de pouvoir dans la sphère familiale et communautaire, l'emportant sur l'antériorité de l'âge et la domination masculine. L'autorité qui s'établit sur des trajectoires de vie de plus en plus individualisées est de moins en moins uniquement fondée sur l'âge et le sexe. En ménageant scrupuleusement les apparences, l'autorité des aînés et des chefs est peu à peu renégociée, circonscrite à des domaines plus restreints.

Ces luttes s'inscrivent souvent dans des formes plus larges d'action collective, associant les hommes, et qui portent sur le foncier, l'organisation des marchés, les prix au producteur, la fiscalité.

## Conclusion

Sans risque de se tromper, on peut affirmer que l'un des défis multidimensionnels de l'Afrique de demain – peut-être le plus vital - sera celui porté par les femmes, leur place, leurs droits, leur espace de responsabilité.

Loin de la caricature encore trop fréquente, les paysannes ne sont pas les victimes silencieuses de rapports de pouvoirs – coutumiers ou modernes - oppressants. Les transformations plus ou moins accélérées du monde rural, confrontées à la persistance de rapports sociaux et de genre qu'elles jugent inégaux, suscitent l'efflorescence de résistances et de stratégies inventives. Actions individuelles visant la sphère du foyer, construction d'espaces de résistance et d'inventivité face à des situations critiques, luttes collectives visant des changements institutionnels... ces différents niveaux d'action que les femmes du monde rural africain tentent d'occuper témoignent de leur capacité à penser et agir en faveur d'un changement social au sein de structures de pouvoir qui leur sont à l'origine et de manière récurrente défavorables. La tendance à l'inversion du cours des choses est engagée. La capacité des femmes à disposer des produits de leur travail, à maîtriser leur fécondité ou encore à peser sur les décisions connaîtra selon toute vraisemblance de réelles avancées dans les campagnes où elles resteront la matrice nourricière. Vaille que vaille, elles bousculeront les hiérarchies machistes, sortant de l'arrière-cour où elles sont encore consignées. Avec le temps, la société patriarcale sera ébranlée ; les femmes conquerront des pouvoirs croissants.

## Références bibliographiques

African Development Bank (2015) *Economic Empowerment of African Women through Equitable Participation in Agricultural Value Chains*.

African Development Bank (2016) *Gender equality in agriculture : What are really the benefits for sub-Saharan Africa?* AEB volume VII Issue 3, 2016.

Agence française de développement (2014) *Le genre et la réduction des inégalités femmes-hommes, Cadre d'intervention transversal 2014-2017*, Paris, AFD.

Benarúa, L. et Sen G. (2001) « Accumulation, reproduction et rôle des femmes dans le développement économique : Ester Boserup revisitée », in J. Bisilliat et C. Verschuur. (ed.) *Genre et économie : un premier éclairage. Cahiers genre et développement*, n° 2., p. 97-119. Paris, L'Harmattan.

Boserup E. (1970) *Women's role in Economic Development*, Earthscan Publications London et New York.

Comité technique « Foncier & développement » (2017) « La formalisation des droits sur la terre : bilan des expériences et des réflexions », *Regards sur le foncier* n° 2, AFD, MAEDI, Paris.

Comité technique « Foncier & développement » (2018) « Les trajectoires des politiques foncières en Afrique de l'Ouest et à Madagascar. Identifier les déterminants du changement pour définir des stratégies d'action », *Les Notes de synthèse*, n° 28, AFD, MAEDI, Paris.

- Commission de l'Union Africaine (2018) *African Union Strategy for Gender Equality & Women's Empowerment (GEWE) (2017-2027)*.
- Doss C., Kovari, C., Peterman A., Quisumbing A. R., van den Bold, M. (2015) "Gender inequalities in ownership and control of land in Africa: Myths versus reality", *Agricultural Economics* 46 (2015) p. 1–32.
- Doss C., Meinzen-Dick R., Quisumbing A. et Theis S. (2018) "Women in agriculture: Four myths", *Global Food Security*, 16, p. 69-74.
- Droy I. (1990) *Femmes et développement rural*, Paris, Karthala.
- Farnworth C., Fones Sundell M., Nzioki A., Shivutse, V. et Davis M. (2013) *Transforming Gender Relations in Agriculture in Sub-Saharan Africa*, Swedish International Agricultural Network Initiative (SIANI), Stockholm Environment Institute
- Food and Agriculture Organization - FAO (2016) *Orientation Framework for Developing Gender-Sensitive Value Chains and a Practical Guide for practitioners*.
- Food and Agriculture Organization - FAO (2018) *Ne laisser personne de côté, Autonomiser les femmes rurales africaines*, <http://www.fao.org/3/ca1506fr/CA1506FR.pdf>
- Grown C., Tony Addison T. et Tarp F. (2016) "Aid for Gender Equality and Development : Lessons and Challenge", *Journal of International Development*, vol. 28, no 3, 2016, p. 311-319.
- Guérin I. et Kumar S. (2011) « L'ambiguïté des programmes d'empowerment : entre domination, résistance et instrumentalisation », in I. Guérin et al., *Femmes, économie et développement*, ERES « Sociologie économique », p. 129-154.
- Guétat-Bernard, H. (2015) « Travail des femmes et rapport de genre dans les agricultures familiales : analyse des similitudes entre la France et le Cameroun », *Revue Tiers-Monde*, 221(1), p. 89-106.
- Hillenkamp I. (2011) « Genre, systèmes agraires et vulnérabilités alimentaires : une analyse nécessaire », dans Verschuur Ch. (ed.) *Du grain à moudre. Genre développement rural et alimentation*, Graduate Institute Publications, Unesco.
- Hugon Ph. (2016) *Entre puissance et fragilité*, Paris, Armand Colin, Comprendre le monde.
- IFPRI (2013) *Gender Inequalities in Ownership and Control of Land in Africa, Myths versus Reality*, International Food Policy Research Institute.
- International Fund for Agricultural Development - (2019) *Donner leur chance aux jeunes ruraux*, IFAD, Rome.
- International Fund for Agricultural Development (2017) *What works for gender equality and women's empowerment – a review of practices and results*, Evaluation synthesis, Rome, IFAD.
- Jacquemot P. (2016) *L'Afrique des possible. Les défis de l'émergence*, Paris, Karthala.
- Jacquemot P. et Reboulet M-N. (2017) « Options technologiques et modèles d'organisation de l'électrification rurale en Afrique. Retours d'expériences », *Afrique contemporaine*, 2017/1, n°261-262, p. 155-184.
- Johnson N., Kovrik C., Meinzen-Dick R., Njuki J., et Quisumbing A. (2016) "Gender, Assets, and Agricultural Development : Lessons from Eight Projects", *World Development*, vol. 83, p. 295–311.
- Kébé Diouf, K. (2016) *Genre et foncier : l'expérience des consultations juridiques gratuites au Sénégal*, Institut international pour l'environnement et le développement (IIED), London.
- Koné M. (2011) *Femmes et foncier*, Comité technique « Foncier & développement », Paris, MAE/AFD.
- ONU-Femmes (2015) *Progress of the worlds' women 2015-2016. Transforming economies, realizing rights*.
- Organisation des Nations unies pour l'Agriculture et l'Alimentation - FAO (2018) *Perspectives régionales sur le genre et les systèmes agroalimentaires*, étude menée conjointement par la FAO et la Commission de l'Union africaine.
- PNUD (2016) *Rapport sur le développement humain en Afrique 2016 : Accélérer les progrès en faveur de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes en Afrique*, Programme des Nations Unies pour le développement, New York.
- Verschuur Ch. (édit.) (2011) *Du grain à moudre. Genre développement rural et alimentation*, Graduate Institute Publications, Unesco.
- World Bank (2013) "Gender and Agriculture Inefficiencies, Segregation, and Low Productivity Traps", *World Bank Policy Research Working Paper*, 6370.

## Sources numériques

[www.globalindex.worldbank.org/](http://www.globalindex.worldbank.org/)

[www.hdr.undp.org/en/](http://www.hdr.undp.org/en/)

[www.globalfundforwomen.org/what-we-do/how-we-grant](http://www.globalfundforwomen.org/what-we-do/how-we-grant).

[www.data.worldbank.org](http://www.data.worldbank.org)

[www.fao.org/gender-landrights-database/data-map/statistics/en](http://www.fao.org/gender-landrights-database/data-map/statistics/en)

[www.fao.org](http://www.fao.org) RuLIS - Rural Livelihoods Information System

[www.fao.org/world-census-agriculture/en/](http://www.fao.org/world-census-agriculture/en/)

[www.un.org/womenwatch/daw/cedaw/reports.htm](http://www.un.org/womenwatch/daw/cedaw/reports.htm).

[www.galsatscale.net/](http://www.galsatscale.net/)

[www.intracen.org/itc/women-and-trade/SheTrades/](http://www.intracen.org/itc/women-and-trade/SheTrades/)

[www.genderindex.org/](http://www.genderindex.org/)

[www.wocan.org](http://www.wocan.org)